FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Version 8.0 | Immersol ™ 518 N | Matériel: 000000-0424-187

Date de révision: 15.03.2023 | Date de dernière parution: 20.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	:	Immersol™ 518 N
Identifiant Unique De Formulation (UFI)	:	2300-P0GY-Y009-GFMF

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Sciences de la vie, Recherche et développement Utilisation industrielle et professionnelle Huile d'immersion pour la microscopie, sans halogène

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur	:	Carl Zeiss Jena GmbH Emplacement Oberkochen	**Distributeur en France :** Prochilab
Adresse	:	Carl-Zeiss-Straße 22 D-73447 Oberkochen	33 Rue Jean Raymond Guyon 33310 Lormont
Téléphone	:	+49 7364 20-0	Tél. : 05 57 77 70 80 adl@prochilab.com
Informations Techniques	:	Technologie Chimie et Matériaux	
Téléphone	:	+49 7364 20-4599	
Téléfax	:	+49 7364 20-4521	
Sécurité des produits	:	Technologie Chimie et Matériaux	
Adresse e-mail	:	SDS@zeiss.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Poisening Control Center	:	+49 551 19240 (24 heures)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2	H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention:
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester	195371-10-9 430-080-6 01-0000017636-64	Skin Irrit. 2; H315	20 - 25
Succinic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester	195371-13-2	Skin Irrit. 2; H315	15 - 20
Bis (isopropyl) naphthalene	38640-62-9 254-052-6 01-2119565150-48	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 1; H410	20 - < 25
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5 232-455-8		5 - 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	:	Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas d'inhalation	:	En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire.
En cas de contact avec la peau	:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche. Ne rien donner à boire ni à manger. Ne PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Les plus importants symptômes et effets connus sont décrits dans la section 2 et/ou la section 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche Mousse Sable Pulvérisateur d'eau
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	En cas d'incendie, du monoxyde/dioxyde de carbone ainsi que d'autres gaz et vapeurs toxiques peuvent se former.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Prévenir la pénétration d'eau d'extinction dans les eaux de surface, les nappes phréatiques ou les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate. Danger de glissement causé par les fuites de produit / le produit renversé.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, le sol ou les eaux.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Elimination adéquate, Pour des considérations sur l’élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver hermétiquement fermé. Tenir à l'écart des rayons directs du soleil et des sources de chaleur.

Précautions pour le stockage en commun	:	Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Ne pas mélanger avec d'autres liquides d'immersion.
Température de stockage recommandée	:	12 - 28 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Aucune application finale supplémentaire n'est prévue en dehors des utilisations mentionnées dans la section 1.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5		5 mg/m3	TRGS 900 - DFG
	Information supplémentaire: Limitation de pics 4 (II), Fraction alvéolaire, Un risque tératogène (embryopathie, lésion foetale) n'est pas à craindre en cas de respect de(s) limite(s) d'exposition.			

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	:	Éviter le contact avec les yeux, le cas échéant, porter des lunettes de protection.
Protection des mains		
Matériel	:	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	:	> 480 min
Épaisseur du gant	:	0,11 mm
Remarques	:	Éviter le contact avec la peau. Utiliser des gants de protection adaptés à chaque usage, résistant aux produits chimiques correspondants (DIN EN 374). Demander le temps de pénétration du matériau du gant auprès du fournisseur des gants.
Protection de la peau et du corps	:	Entreposer séparément les vêtements de travail.
Protection respiratoire	:	N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Mesures de protection	:	Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Protection préventive de la peau

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	:	liquide
Couleur	:	incolore
Odeur	:	légère, aromatique
Point/intervalle d'ébullition	:	> 250 °C
Point d'éclair	:	180 °C Méthode: ISO 2592
pH	:	Non applicable
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	840 mm2/s (23 °C) Méthode: DIN 51562 245 mm2/s (40 °C) Méthode: DIN 51562
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	insoluble
Densité	:	0,972 g/cm3 (20 °C) Méthode: DIN 51757

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Aucun(e) à notre connaissance.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Protéger de la chaleur, des sources de chaleur et des rayons directs du soleil.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en utilisation conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2 000 mg/kg
Méthode: Directive 96/54/CE, B.1

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Bis (isopropyl) naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 4 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,6 mg/l
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 4 000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

White mineral oil (petroleum):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5 000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2 000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Irritant pour la peau.

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	4 h
Méthode	:	Directive 92/69/CEE B.4
Résultat	:	Irritation de la peau

Bis (isopropyl) naphthalene:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

White mineral oil (petroleum):

Espèce	:	Lapin
Remarques	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques	:	Aucun(e) à notre connaissance.

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Directive 92/69/CEE B.5
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Bis (isopropyl) naphthalene:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

White mineral oil (petroleum):

Espèce	:	Lapin
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques	:	Aucun(e) à notre connaissance.

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Espèce	:	Cobayes
Méthode	:	Directive 96/54/CE, B.6
Résultat	:	Non sensibilisant.

Bis (isopropyl) naphthalene:

Espèce	:	Cobayes
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Non sensibilisant.

White mineral oil (petroleum):

Espèce	:	Cobayes
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Non sensibilisant.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Donnée non disponible

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	Test cytogénétique (aberration chromosomique), hamster chinois : aucune référence à des effets mutagènes. (OCDE, Test No. 473) Test d'Ames, Salmonella typhimurium : aucune référence à des effets mutagènes. (CEE B14)

Bis (isopropyl) naphthalene:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation	:	négatif

Cancérogénicité

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation	:	Donnée non disponible

Composants:

Bis (isopropyl) naphthalene:

Cancérogénicité - Evaluation	:	négatif

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Donnée non disponible

Composants:

Bis (isopropyl) naphthalene:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : négatif
négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Toxicité à dose répétée - Evaluation : DSENO oral, rat : 500 mg/kg (durée du test : 28 h, période de suivi : 42 j, OCDE TG 407)

Toxicité par aspiration

Produit:

Les critères de classification ne sont pas remplis par les données disponibles.

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Le produit est classé conformément à la directive/au règlement CE.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Remarques : Le produit doit être manipulé avec les précautions habituelles relatives aux produits chimiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio): > 5,4 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.1

CL0 (Cyprinus carpio): >= 5,40 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.1

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): > 6,1 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.2

CE0 (Daphnia (Daphnie)): >= 6,10 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.2

NOEC (Daphnia (Daphnie)): 1,6 mg/l
Durée d'exposition: 504 h
Contrôle analytique: oui
Remarques: Toxicité chronique pour les daphnies

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.3

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): >= 3,6 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: Directive 92/69/CEE C.3

Toxicité pour les microorganismes : EC10 (boue activée): > 1 000 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: EG L133/118 (5,88)

Remarques: EC50 valable pour le test d'inhibition respiratoire

Bis (isopropyl) naphthalene:

Toxicité pour les poissons	:	CL0 (Poisson): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	LL50 (Daphnia (Daphnie)): 1,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202 CE0 (Daphnia (Daphnie)): 0,16 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412 NOEC (Daphnia (Daphnie)): 13 mg/l Durée d'exposition: 21 jours Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE0 (Algues): 0,15 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

White mineral oil (petroleum):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Leuciscus idus): > 1 000 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	(Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	(Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >= 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Biodégradabilité	:	Résultat: Difficilement biodégradable. Biodégradation: 13 % Durée d'exposition: 28 jr Méthode: Essai de Sturm modifié

Bis (isopropyl) naphthalene:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Elimination physico-chimique : Remarques: Peut être séparé mécaniquement dans les stations d'épuration.

White mineral oil (petroleum):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 8,9 (25 °C)
Méthode: Directive 92/69/CEE A.8

Bis (isopropyl) naphthalene:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Mobilité : Remarques: KOC : 50 000 (eau, sol), (Méthode : OCDE TG 121)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les eaux de surface ou le sol.

Composants:

Adipic acid-di(8-methyl-tricyclo (5.2.1.0.2.6.) decane) ester:

Information écologique sup- : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les eaux de

plémentaire | surface ou le sol.
Elimination adéquate

Bis (isopropyl) naphthalene:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations, les eaux de surface ou le sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.
Mettre les emballages rincés à la disposition des services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3082

IMDG : UN 3082

IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Bis (isopropyl) naphthalene, mixture)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(BIS (ISOPROPYL) NAPHTHALENE, MIXTURE)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Bis (isopropyl) naphthalene, mixture)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
ADR	9	
IMDG	9	
IATA	9	

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(E)

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F

IATA (Cargo)

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

IATA (Passager)

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	non

IMDG

Polluant marin	:	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	1.3.2 - E2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non nécessaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H304	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	:	Danger par aspiration
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règle-

ment concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations	:	Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont accompagnées d'un trait vertical dans la marge gauche. Modifications révision complète
Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité	:	Règ. 1272/2008, Annexe VI TRGS 900 TRGS 903 Dispositions internationales sur les marchandises dangereuses Données du fournisseur

Les données susmentionnées définissent exclusivement les exigences de sécurité du produit / des produits et se fondent sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne sauraient garantir le propriétés des produits décrits, telles que les stipulent les clauses de garantie légales.

FR / FR

Prochilab | Tél. 05 57 77 70 80 | adl@prochilab.com